



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tabagisme

Question écrite n° 51607

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur l'augmentation de la consommation de tabac chez les jeunes. En effet, selon une récente enquête, la proportion de fumeurs réguliers chez les jeunes de 13 à 18 ans a augmenté de 5 % entre 1991 et 2000 et on constate qu'à l'âge de 18 ans 50 % des jeunes sont des fumeurs réguliers. Un rapport conjoint de l'Organisation médicale de la santé (OMS) et de la Banque mondiale (BM) conclut qu'une augmentation des taxes sur les cigarettes est essentielle pour réduire la consommation, surtout chez les jeunes. On a d'ailleurs pu observer aux Etats-Unis, dans l'Etat du Massachussets, que le triplement des taxes sur les ventes de cigarettes, conjugué à une assistance offerte gratuitement aux fumeurs ainsi que des thérapies de substitution de la nicotine, avait permis de réduire la vente des cigarettes d'un tiers depuis 1993. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son analyse quant à ces propositions de l'OMS et de la BM et de lui préciser les mesures qu'elle compte mettre en oeuvre pour lutter contre ce véritable fléau que constitue le tabac qui, il faut le rappeler, est responsable chaque année de la mort de 60 000 de nos concitoyens.

Texte de la réponse

L'attention de la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés a été attirée sur la question de la consommation de tabac chez les jeunes. Le dernier baromètre santé du Comité français d'éducation pour la santé (CFES) montre que 24,1 % des douze-dix-sept ans fument et que jusqu'à l'âge de dix-sept ans le tabagisme est plus fréquent chez les filles que chez les garçons. Le pourcentage d'adolescents déclarant fumer est passé de 46 % en 1977 à 25 % en 1997 mais des enquêtes en milieu scolaire tendraient à montrer à l'inverse qu'au cours des années 1990, la consommation de tabac des quatorze-dix-huit ans a augmenté au cours des années 1990 sans atteindre toutefois le niveau des années 1970. L'incertitude des chiffres ne peut avoir pour effet de masquer une consommation de tabac préoccupante chez les jeunes qui doit inciter les pouvoirs publics à intensifier leurs efforts. L'influence du prix sur le niveau de consommation du tabac est manifeste ; entre 1991 et 1996, le doublement moyen du prix des cigarettes s'est traduit par une baisse de 11 % des ventes. A la suite du rapport de M. Alfred Recours, député de l'Eure, en octobre 1999, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre cette démarche et à augmenter de 20 % les prix de vente du tabac en cinq ans dans un objectif de diminution de la consommation globale de 6 %. La première augmentation de 5 % est intervenue au début de l'année 2000, la deuxième doit intervenir prochainement. Toutefois si la politique des prix a fait la preuve de son efficacité notamment en ce qu'elle a permis de reculer l'âge d'entrée dans le tabagisme, il convient d'en connaître les limites puisque ses effets s'atténuent dans la durée et qu'ils ont une efficacité plus limitée sur le tabagisme féminin ou sur celui des jeunes des catégories sociales aisées. Par ailleurs les enquêtes tendent à montrer que la réduction de la consommation du tabac résulte d'une diminution du nombre des fumeurs et non d'une diminution de la consommation des fumeurs. Le plan national de lutte contre le tabagisme retient donc cette mesure dont l'intérêt n'est pas contestable mais l'intègre dans une stratégie d'action plus globale visant par exemple à diminuer la teneur maximale en nicotine des produits du tabac ou à favoriser l'accès au sevrage tabagique, à limiter l'extension du marché du tabac à rouler, dont les prix restent encore attractifs pour les

jeunes... Ces mesures s'inscrivent dans un programme de prévention, de communication et d'éducation pour la santé concernant plus particulièrement les jeunes. Le secrétariat d'Etat à la santé et aux handicapés, particulièrement préoccupé par le tabagisme des adolescents, a mis en place plusieurs groupes de travail chargés de faire des propositions, dont un concernant l'intérêt en termes de santé publique de l'interdiction de vente du tabac aux mineurs de seize ans, interdiction qui existe déjà dans plusieurs pays. D'autres actions relatives au respect de la réglementation concernant l'interdiction de fumer dans les lieux collectifs et notamment dans les établissements scolaires seront développées pour compléter les actions de prévention en direction des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51607

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 18 décembre 2000

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5608

Réponse publiée le : 25 décembre 2000, page 7384